

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MODIFICATION DES TARIFS DU REFUGE DES ESTANYOLS**

Séance du 29 janvier 2024  
Dûment convoqué le 23 janvier 2024

En l'an 2024, le lundi 29 janvier 2024 à 17 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (21)** : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, LE TAON-BARRES, P. PETITQUEUX, M. POUDADE, M. RIFF, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS.

**Absents (6)** : M. BLANC, P. BLANQUE, F. DESCLAUX, F. MARTIN, C. NOLIN, M. SANTANACH.

**Pouvoirs (9)** : A. HUG (à H. BAUDET), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), F. OMAHSAN (à M. RIFF), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), S. PRUDENTOS (à C. COLOMER), P. RIU (à P. BATAILLE), S. POLATO (à S. GAUMOND), D. MARIN (à J. CORDELETTE), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET).

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE.

Acte n° : CCPC-2024029-04

**Rapport**

**VU** la délibération du 29 avril 2008 précisant les tarifs du refuge des Estanyols ;

**CONSIDERANT** les derniers investissements réalisés en 2023 sur le refuge des Estanyols visant à améliorer l'accueil des visiteurs et poursuivre la montée en gamme de l'offre d'hébergement de plein air sur le territoire (refuges gardés et non gardés notamment) ;

**CONSIDERANT** les tarifs et offres spécifiques pouvant être applicable ;

**CONSIDERANT** les propositions de tarifs suivants la grille tarifaire annexée ;

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

- De modifier, avec l'accord du trésorier public, les tarifs spécifiques ;
- De modifier les tarifs du refuge des Estanyols ;
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

- De modifier, avec l'accord du trésorier public, les tarifs spécifiques ;
- De modifier les tarifs du refuge des Estanyols ;
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20240129-CCPC-2024029-04-DE  
Date de réception préfecture : 01/02/2024

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le .....

Document exécutoire à compter du .....

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20240129-CCPC-2024029-04-DE  
Date de réception préfecture : 01/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

